



Vente de mon appart loué sans me tenir au courant

Par **goldseagull**, le 11/02/2012 à 13:13

Bonjour,

Je loue depuis le 5/09/2011 un studio à une SCI et par courrier de notaire j'apprends que la SCI à vendu ce studio le 30/01/2012 à un particulier sans me l'avoir proposer.

En a t'elle le droit?

Par **samsung**, le 12/02/2012 à 09:04

Bonjour,

aucune obligation de vous proposer l'achat en vente "occupé". Pour vous rien ne change, le bail continu. Vous etiez prioritaire si vous aviez reçu un congé pour vente, ce qui n'est pas le cas.

Cordialement

Par **janus2fr**, le 12/02/2012 à 10:15

[citation]Vous etiez prioritaire si vous aviez reçu un congé pour vente, ce qui n'est pas le cas.
[/citation]

A condition encore que ce ne soit pas une location meublée...

Par **samsung**, le 12/02/2012 à 10:18

Bonjour janus2fr

oui, c'est vrai. Merci d'avoir précisé.

Cordialement